



ASSOCIATION SPORTIVE ROCHETTOISE DE BADMINTON

Association loi de 1901
Club Sportif affilié FFBaD
Agrément DDJS n°AS 77 1
2014

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DE L'ASSOCIATION SPORTIVE ROCHETTOISE DE BADMINTON DU 20 JUIN 2018

Le mercredi 20 juin 2018, les membres de l'Association Sportive Rochettoise de Badminton se sont réunis au Gymnase René Huard à La Rochette en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la présidente.

Il a été établi une liste d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataires. Cette liste est consultable dans les archives de l'association.

L'assemblée est présidée par Audrey DANDY, assisté par Frédéric MONTALLIER vice-président, Gilles SOULAT trésorier, Hélène FERENC secrétaire, et Angela BELANGER, Yannick BOURGET et Christophe COUSIN membres élus du bureau.

47 membres étaient présents ou représentés, sur 222 adhérents. Plus de 20% du quorum des membres étant présents ou représentés, l'assemblée a pu valablement délibérer conformément à l'article 13 des statuts.

La réunion s'est ouverte à 19h45. Audrey DANDY a commencé par remercier les présents, ainsi que le COBAD et l'ASR. Elle a également remercié les communes de Vaux-le-Pénil et de La Rochette, le Département, l'Agglomération Melun Val de Seine, les partenaires, les entraîneurs et les adhérents actifs (bénévoles, capitaines d'équipes, membres du bureau).

L'ordre du jour a été suivi par la présidente :

1. Rapport moral de la Présidente (saison 2017 – 2018)
2. Adoption du CR de l'AG Ordinaire du 28 juin 2017 (disponible sur le site internet)
3. Bilan de la saison 2017 – 2018 (sportif, loisirs, formation, vie du club, autres ...)
4. Propositions d'activités pour la saison 2018 – 2019
5. Présentation du bilan financier, du compte rendu du vérificateur aux comptes et adoption.
6. Présentation et adoption du budget prévisionnel
7. Présentation et adoption des cotisations 2018 – 2019
8. Badminton durant les vacances, et reprise de la saison 2018 – 2019
9. Questions diverses
10. Élections :
 - a. du vérificateur aux comptes
 - b. des trois délégués à l'A.G. de l'A.S.R.
 - c. du représentant au comité directeur de l'A.S.R.
 - d. du nouveau bureau directeur

Il a donc été fait lecture des rapports.

La présidente a mis au vote les points suivants :

- Rapport moral saison 2017-2018 : **adopté à l'unanimité**
- PV de l'Assemblée Générale Ordinaire de la saison 2016-2017 du 28 juin 2017 : **adopté à l'unanimité**
- Bilan financier : **adopté à l'unanimité**
- Budget financier prévisionnel : **adopté à l'unanimité**
- Vérification aux comptes : compte rendu positif par le vérificateur aux comptes, Florian COLLET
- Cotisations 2018-2019 : **adoptées à l'unanimité**
 - Augmentation des cotisations existantes :
 - Jeunes de 115€ à 125€
 - Loisirs de 130€ à 135€
 - Compétiteurs de 160€ à 170€
 - Familles de 60€ à 70€
 - Joueurs extérieurs déjà licenciés dans un autre club : inchangé

La présidente et les membres du bureau dressent un bilan de la saison 2017-2018 selon les catégories suivantes : jeunes, compétiteurs, interclubs et loisirs. Les installations sont également abordées, et plus particulièrement et les problèmes d'odeurs dans les sanitaires au gymnase R. Huard à La Rochette ainsi que les fuites dans le toit lors de fortes pluies, nous demandons également la possibilité d'avoir des réflecteurs rigides à mettre devant les aérations. Sont ensuite présentées les actions pour la saison à venir.

Les questions suivantes ont été posées par l'assemblée :

Q : Le budget est à l'équilibre, vous prévoyez le salaire et les charges, mais avez-vous de l'argent pour les à-côtés ?

R : Oui, nous avons de l'agent de côté et mettrons tous les mois les sommes nécessaires et réglementaires que nous devons verser en cas de licenciement.

Q : Pourquoi ne pas avoir gardé Yan pour les entraînements ?

R : Il n'est pas chose facile que de trouver un entraîneur avec un diplôme d'Etat. Lui proposer uniquement 2 heures le mercredi soir ça ne serait pas alléchant. Le fait de proposer un Contrat à Durée Indéterminé Intermittent avec 8 heures consécutives pour la saison 2018/2019 et d'étendre avec 3 heures supplémentaires le vendredi pour la saison 2019/2020 c'est plus vendeur. Et nous n'avons pas le budget pour avoir Yan en convention et une embauche.

Q : Pourquoi les hommes compétiteurs ont le droit à 3 tournois payés et les femmes 5 ?

R : Parce qu'à l'origine nous avons des subventions en faveur du sport au féminin et que si nous voulons continuer à pouvoir aligner des équipes mixtes en interclubs, il faut susciter l'envie chez les femmes de venir chez nous.

Les membres suivants ont été élus :

- Vérificateur aux comptes : Florian COLLET (à l'unanimité)
- Représentants à l'AG de l'ASR : Frédéric MONTAILLER, François SOUSTRE, Audrey DANDY (à l'unanimité).
- Représentants à l'AG du Cobad : Audrey DANDY, Yannick BOURGET, Gilles SOULAT. En suppléants : Isabelle POISOT, Christophe COUSIN, Yves GUININ (à l'unanimité)
- Membres du bureau de l'ASR badminton : Audrey DANDY, Frédéric MONTAILLIER, Gilles SOULAT, , Hélène FERENC, Yannick BOURGET, Christophe COUSIN (à l'unanimité).
- Représentant au Comité Directeur de l'ASR : Audrey DANDY (à l'unanimité).

La composition et les rôles au sein du comité d'administration se composent comme suit :

- **Président** : Audrey DANDY
- **Vice-président** : Frédéric MONTAILLIER
- **Trésorier** : Gilles SOULAT

- **Secrétaire** : Hélène FERENC
- **Responsable compétiteurs et interclubs** : Yannick BOURGET
- **Responsable loisirs** : **Christophe** COUSIN
- **Responsable jeunes** : Hélène FERENC
- **Responsable matériel** : Frédéric MONTAILLIER

Sont autorisés à faire fonctionner les comptes bancaires de l'association : Gilles SOULAT (Trésorier) et Audrey DANDY (présidente).

Aucune autre question n'ayant été soumise à l'assemblée, et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

Le présent Procès Verbal est signé par la présidente de séance et la secrétaire de séance.

A La Rochette, le 20 juin 2018.

La présidente de séance
Audrey DANDY



La secrétaire de séance
Hélène FERENC

